

	Enregistrement Fiche d'avertissement	Réf :	QUA_FO_026
		Version :	06
		Date d'application :	19/09/2025

Émetteur : Marion DANSETTE Fonction : Responsable Qualité & Affaires Réglementaires Adresse : 10 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris E-mail : qualite@teranga-software.com	Destinataire : clients et utilisateurs concernés Copie : Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM)
--	---

Le 02/03/2026,

À l'attention de nos clients et utilisateurs : correspondant matériovigilance, directeur d'établissement, personnel administratif et soignant, directeur des systèmes d'information.

Produit : logiciel NETSoins – version V26 et V2026.02 (NETSoins DM V2.4.X.X)

Objet : Absence d'alerte "allergie" pour une prescription en DCI

Madame, Monsieur, Cher client,

La société Teranga Software vous informe de la mise en œuvre d'une action corrective volontaire pour remédier à la situation suivante :

Dans le dossier du résident, une allergie à un médicament exprimée en DCI a bien été déclarée.

Un médecin réalise dans NETSoins une prescription médicamenteuse en DCI, correspondant parfaitement à l'allergie déclarée, et aucune alerte allergie n'apparaît.

Après analyse technique, les alertes allergies avec des spécialités ou des DCI sont gérées dans le code de NETSoins DM et un dysfonctionnement est bien présent pour les alertes des allergies exprimées en DCI.

Ce comportement est historique dans le code, puisque la saisie d'allergie à des DCI représente un cas particulier non pris en compte.

Mesures provisoires recommandées :

Pour rappel, l'utilisation de la déclaration d'allergie avec une spécialité ou avec une DCI ne doit se faire que dans le cas particulier où le composant auquel le résident est allergique est inconnu.

Pour éviter de rencontrer la situation décrite, comme mentionné dans le guide utilisateur, s'il s'agit d'une allergie médicamenteuse, il est conseillé d'indiquer le **principe actif responsable de l'allergie** et non un produit commercial ou une DCI

en particulier. Cela permettra d'avoir des informations complètes lors de la prescription quel que soit le conditionnement ou la dénomination commerciale du produit prescrit.

Actions correctives :

Une correction sera mise à disposition en V2.4.3.1 (V2026.03) et V2.4.1.20 et (V26) de NETSoins DM à partir du 02/03/2026. Suite à ce correctif :

- Correctif permettant de prendre en compte l'allergie à une DCI dans le formulaire de prescription médicamenteuse.

La version est automatiquement installée par Teranga Software sur votre établissement. Aucune action n'est nécessaire de votre part pour cette mise à jour.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à prendre contact avec votre commercial référent. Vous pouvez également joindre notre Service support.

Transmission de la fiche d'avertissement :

Cet avis doit être transmis à toute personne concernée. Veuillez-vous assurer que tous les utilisateurs potentiels de votre (ou vos) établissement(s) ont pris connaissance de cet avis de sécurité et des actions recommandées.

Teranga Software renouvelle son engagement pour la sécurité et la qualité de ses produits.

Nous vous remercions pour votre confiance.

Cordialement,

Marion Dansette
Responsable Qualité & Affaires Réglementaires

Formulaire d'accusé de réception et de réponse client

Nom et adresse du client :	
-----------------------------------	--

☐ J'accuse réception des informations contenues dans la fiche d'avertissement et certifie que ces informations ont été communiquées à l'ensemble des utilisateurs ou cliquer [<ICI>](#).

Nom et prénom du signataire :	
Titre :	
e-mail :	
Téléphone	
Date :	
Signature :	

Nous vous remercions de nous envoyer le formulaire de confirmation dûment rempli :

- soit par mail à l'adresse qualite@teranga-software.com
- soit par courrier à Teranga Software - Service Qualité : 10 rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris
- soit via le [formulaire d'accusé de réception](#)